

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commande en flacons de vaccin AstraZeneca en ville et des prochaines livraisons en flacons de vaccin Janssen.

I. VACCIN ASTRAZENECA

1. Nouvelle session de commande : ouverture du portail de télé-déclaration du lundi 3 mai au mardi 4 mai pour les médecins, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes

Compte tenu des approvisionnements en vaccin AstraZeneca (2 176 800 doses sont arrivées en France la semaine du 26 avril), les professionnels de la ville ont la possibilité de commander des flacons de vaccin la semaine du 3 mai. La commande de vaccins pour les médecins, pharmaciens, infirmiers de ville et sages-femmes pourra être effectuée par les officines à travers le portail de télé-déclaration (<https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr>), qui ouvrira **du lundi 3 mai au matin au mardi 4 mai à 23h.**

La livraison interviendra selon les modalités habituelles. Les médecins et les sages-femmes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le DGS-Urgent N°2021_19. Les infirmiers sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix.

2. Ouverture de la commande pour les secondes doses de vaccin AstraZeneca

Les flacons correspondant aux secondes injections pourront être commandés par les officines, pour les différents professionnels de santé concernés, **à partir de la prochaine session de commande, du 3 au 4**

mai, et au cours des sessions suivantes.

Le pharmacien qui effectue la commande pourra distinguer, dans le portail de télé-déclaration, les commandes de flacons pour des premières et des secondes doses.

Les flacons commandés pour des secondes injections doivent prioritairement être utilisés pour des secondes injections, conformément au calendrier de vaccination que chaque professionnel de santé aura dressé avec les personnes vaccinées, dans le respect des recommandations sanitaires en vigueur. Ainsi, pour rappel, **un délai de 12 semaines doit être respecté entre la première et la deuxième injection de vaccin AstraZeneca**, comme recommandé par la Haute Autorité de santé dans son avis du 1er mars 2021, pour les personnes de 55 ans et plus. Les professionnels de santé sont donc invités à prendre contact avec les personnes à qui ils ont administré une première dose de vaccin, lors des premières semaines de la campagne de vaccination en ville, afin qu'elles puissent poursuivre leur parcours vaccinal avec le même professionnel.

Bien entendu, si les professionnels de santé disposent de doses supplémentaires, ils peuvent les utiliser pour des premières injections.

3. Volumes ouverts à la commande pour chaque catégorie d'effecteur

Lors de cette session de commande, les officines pourront commander les volumes de flacons suivants, pour la vaccination des différents effecteurs :

Effecteurs	Médecins		Pharmaciens	Infirmiers	Sages-femmes
	1 ^{ère} injection	2 ^{ème} injection			
Nombre de flacons ouverts à la commande par effecteur	1 flacon par médecin	1 flacon par médecin	2 flacons par pharmacie	1 flacon par IDE	1 flacon par sage-femme

4. Calendrier de livraison et confirmation des commandes :

Les flacons de vaccin AstraZeneca commandés entre le lundi 3 et le mardi 4 mai seront livrés en officine entre les lundi 10 et mercredi 12 mai.

Une confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison sera envoyée le **vendredi 7 mai** par mail aux officines (pour les volumes commandés par l'officine pour tous les professionnels de santé concernés), aux médecins et aux sages-femmes. Pour rappel, les rendez-vous de vaccination peuvent donc être planifiés à compter de la réception de cet email et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins. Les pharmaciens sont invités à tenir informés les IDE de l'arrivée de leur commande en officine puisque ces derniers ne reçoivent pas de mail de confirmation.

D'autre part, il est désormais possible pour les professionnels de santé de renseigner les modalités pratiques et organisationnelles de leur offre de vaccination à l'officine (jours, horaires, modalités de prise de rendez-vous...) afin qu'elles soient publiées sur le site Santé.fr. Ces informations pourront régulièrement être modifiées ou actualisées. Cette opération peut être effectuée sur l'onglet « Gérer l'affichage de mon offre de vaccination contre la COVID 19 sur Santé.fr » sur le portail de télé-déclaration des officines : <https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr/>.

II. VACCIN JANSSEN

1. Livraisons à venir des flacons de vaccin Janssen commandés les 12 et 13 avril

Une partie des flacons commandés par les professionnels de santé lors de la session de commande des 12 et 13 avril a été livrée entre le 23 et le 28 avril en officine.

Compte tenu des volumes d'approvisionnement très limités en vaccin Janssen, les flacons restants seront livrés en deux vagues ultérieures :

- une vague de livraison concernera environ 36 000 flacons (soit 180.000 doses) livrés en officine entre les mercredi 5 et vendredi 7 mai.

Attention : compte tenu des retards de livraison dus à Janssen, une partie des flacons ne sera pas livrée aux dates annoncées dans le mail de confirmation reçu le vendredi 23 avril. Un nouveau mail de confirmation précisant les nouvelles dates de livraison des flacons de vaccin Janssen a été envoyé le **vendredi 29 avril**.

- une autre vague de livraison interviendra la semaine du 17 mai. Les dates exactes de livraison des vaccins en officine seront confirmées dans les meilleurs délais. Toutes les commandes seront alors honorées.

2. Modalités de livraison, de délivrance pharmaceutique et de transport du vaccin Janssen

Les modalités de livraison des pharmacies d'officine, de délivrance aux professionnels de santé et de transport sont celles fixées par le DGS Urgent n° 2021-45 du 23 avril 2021.

3. Le portail de télé-déclaration ne sera pas ouvert à la commande du vaccin Janssen la semaine du 3 mai

Compte tenu des volumes d'approvisionnement limités en vaccin Janssen (pas de nouvelle livraison avant la semaine du 10 mai), il a été décidé de ne pas ouvrir le portail de télé-déclaration la semaine prochaine pour la commande de flacons de vaccin Janssen.

Laetitia BUFFET
SALOMON
Responsable de la Task Force Vaccination
la santé

Pr. Jérôme
Directeur général de

Les messages "dgs-urgent" sont émis depuis une boîte à lettres DGS-URGENT@diffusion.dgs-urgent.sante.gouv.fr ou dgs-urgent@dgs.mssante.fr.

Pour vérifier qu'ils ont bien été émis par une personne autorisée du ministère de la santé, consultez la liste des messages disponible sur le site Internet du ministère.

Source : DGS / Mission de l'information et de la communication / Sous-direction Veille et sécurité sanitaire (VSS)